



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
28 novembre 2022

En préambule à la séance

Jean Christian REY : ... avec les chiens d'aveugle et le conseil municipal des enfants et des jeunes. Tout cela a grandi. Aujourd'hui, les canettes, c'est l'apport volontaire. Dans chaque bac jaune que vous remplissez, je le dis bien sûr aux élus et au public, mais aussi à celles et ceux qui nous regardent en direct ou en replay sur les réseaux sociaux, c'est très important de trier. D'abord, c'est bon pour la planète, mais ensuite parce que les canettes qu'on récupère dans les sacs jaunes, on arrive à les valoriser. En 2022, c'est 7 775 € qui ont été collectés. Ces 7 775 € sont confiés chaque année à Laurent GAUTHIER qui ne les garde pas pour lui, qui a beaucoup de projets. Chaque année, on remet la somme symbolique symboliquement pendant un conseil et c'est aujourd'hui qu'on va le faire. Du coup, on en profite pour apporter un certain nombre d'éclairages sur les bénéficiaires et l'association. Et je salue bien sûr Marie-Chantal PIONNIER, qui a double casquette, qui est élue au sein de l'agglomération et aussi trésorière de Knetpartage, qui est aussi à l'origine du projet depuis la première heure et qui était très investie. Je vous passe la parole à tous les deux avant de vous remettre officiellement le chèque.

Laurent GAUTHIER : Bonsoir Monsieur le Président. Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous. Bonsoir Mesdames, Messieurs. Chantal est mon ange gardien, elle maîtrise les centimes et les comptes sont vraiment nickels, il n'y a aucun souci. Encore merci pour ta gentillesse et ta dévotion.

Merci à l'agglomération pour votre confiance depuis le premier jour. Knetpartage est un petit projet qui devait durer trois mois en 2006. On est en 2022. Aujourd'hui, on a valorisé plus de 50 millions de canettes et on est super heureux. Sincèrement, merci pour votre gentillesse et pour ce don de 7 775 € que nous nous reversons à l'instantané de suite. On a reversé déjà un chèque le 19 à la petite Emma de Saint-Nazaire. On a reversé un chèque de 1 000 € à l'association Laurette Fugain pour le cancer du sang, leucémie, plaquettes et moelle osseuse. On reverse aussi un chèque à l'association Grégory Lemarchal pour tout ce qui est maladies respiratoires et mucoviscidose. Les personnes présentes sont aussi des personnes aussi que l'on suit depuis des années. On va remettre un premier chèque à l'AFM Téléthon, Laurence que l'on suit depuis des années. Knetpartage reverse un chèque de 1 000 € au Téléthon pour l'année 2022. [Applaudissements]

AFM Téléthon : Je remercie Monsieur le Président, l'Agglomération, et aussi toutes les municipalités ici présentes car je sais que dans vos communes, beaucoup font le Téléthon. Ce n'est pas pour nous qu'on se bat, c'est surtout pour tous ces enfants qui naissent avec des maladies génétiques. Aujourd'hui, nous avons une petite fille qui s'appelle Lucie et grâce aux dons du Téléthon, rien qu'avec une seule injection, sa maladie est enrayée, elle peut marcher comme vous et moi. Sachant que cela n'arrive pas qu'aux enfants, cela peut arriver aux adultes aussi. Aujourd'hui, on demande de la solidarité. C'est compliqué par la conjoncture actuelle, j'entends tout ce qui se

pas, mais si on est solidaire et qu'on combat la maladie, on peut de bien. Encore merci à vous Messieurs de toutes les communes.

Laurent GAUTHIER : On va faire une petite photo... Merci. On continue la remise des chèques. Nous remettons 1 000 € à l'œuvre des pupilles et les orphelins des sapeurs-pompiers, au niveau national. Merci au président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Gard d'avoir fait le voyage d'Alès. Richard, je vous laisse la parole.

Union départementale des Sapeurs-pompiers du Gard : Laurent, merci à toi. C'est la première fois que je viens à la communauté de communes à Bagnols. Président, merci pour l'accueil. L'Union départementale, c'est une association que le président connaît très bien. On est 2 800 adhérents. Au niveau national, nous avons 1 432 orphelins. Dans le Gard, actuellement, on a 36 orphelins à charge chez les sapeurs-pompiers. Hier, un camion s'est retourné en Haute-Savoie et un pompier de 60 ans s'est fait écraser, laissant trois orphelins de plus. Ces 1 000 € vont gonfler la caisse nationale. Et quand on prend un petit, on les prend jusqu'à la sortie de la scolarité, c'est-à-dire qu'on peut le prendre très petit, comme les trois petits enfants du pilote d'hélicoptère qui s'est écrasé dans les Bouches du Rhône. Quand on prend les petits, on les prend jusqu'à la sortie de leur scolarité. Ils ont une prime d'activité, ils ont des ordinateurs, ils ont des aides aux vacances. C'est le réseau associatif qui nous force à fédérer. Tu disais tout à l'heure que cette opération dure depuis 2006 et ne devait durer que trois mois. L'abbé Pierre en 1956, il me semble qu'il devait faire un truc qui n devait durer qu'un hiver. Coluche, il y a à peu près 40 ans, devait faire aussi les Restos du cœur qui ne devaient pas durer longtemps. Malheureusement, vu ce qui est en train de se passer, la solidarité est de mise pour toute la population. Merci à toi Laurent en tout cas pour ce geste magnifique. Au nom des pompiers du Gard, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

[Applaudissements]

Union départementale des Sapeurs-pompiers du Gard : Je remercie bien sûr Knetpartage. Je remercie Monsieur Gauthier que je connais combien depuis vingt-huit ans et l'agglomération du Gard rhodanien. Quant aux pupilles, vous le savez bien, chaque année, des pompiers en mission perdent la vie et il y a des orphelins de plus en plus. Merci à toutes et à tous.

[Applaudissements]

Laurent GAUTHIER : On continue notre distribution. J'appelle à personnel du service pédiatrique de l'hôpital de Bagnols qui fait un travail extraordinaire. Elles ont eu la gentillesse de venir nous honorer de leur présence. Comme l'année dernière, Knetpartage remet un chèque de 1 000 €. Ce n'est pas sur le parvis de l'hôpital, mais dans une jolie pièce dans laquelle il y a pas mal de spectacles et dans lequel il y a des spectacles qui sont souvent faits pour les enfants. Voilà, ce chèque de 1 000 € pour le service. Je vous laisse parler de ce que vous faites avec ces fonds.

Service pédiatrique hôpital Bagnols-sur-Cèze : Merci beaucoup. Comme l'année dernière, cela va contribuer à améliorer les conditions d'hospitalisation de nos petits prématurés et de nos enfants en pédiatrie. L'année dernière, cela nous a beaucoup aidés pour l'achat de bodies, pyjamas, gigoteuses, coussins d'allaitement. Cette année, grâce à vous, nous allons encore améliorer les conditions d'hospitalisation des petits. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

Laurent GAUTHIER : Merci beaucoup pour votre gentillesse. Et puis, je vous ai expliqué qu'on avait valorisé plus de 50 millions de canettes en date de 2022. On a forcément aidé un nombre d'enfants qu'on ne pensait pas. Sincèrement, depuis le premier jour, on pensait juste financer un chien pour une personne aveugle et aujourd'hui, je suis très fier et très heureux. Je vais laisser Chantal, parce que c'est mon chou, remettre le chèque à Soren. Soren est le 10 000^e enfant que Knetpartage a aidé depuis le projet.

Maman de Soren : Je suis très émue parce que Knetpartage est avec nous depuis le début, et l'agglomération aussi. J'étais dans les premiers moments quand on récupérait avec les PAV cela. Soren a dix ans maintenant. Il a une maladie génétique rare qui s'appelle le syndrome de Williams et Behrens, qui entraîne le fait qu'il n'a pas d'élastine dans le corps. Donc beaucoup de rendez-vous médicaux mais aussi paramédicaux. Il est en classe ULIS à Connaux en CM1. Il est suivi aussi au SESSAD des Amelines. Il a beaucoup d'orthophonie et d'ergothérapie qui ne sont pas pris en charge. Et toujours grâce à Knetpartage et en lien avec le Lions Club, Soren a bénéficié d'un ordinateur dernièrement, sa maîtresse était d'accord par le fait que l'écriture était trop compliquée pour lui. Mais les séances ergo ne sont pas remboursées et ce chèque va nous permettre d'aller un peu plus souvent en ergo (eh oui Soren, il va falloir travailler encore plus !) et de lui donner une autonomie la plus possible, parce qu'il va grandir et il faut savoir lire et écrire un minimum. Il se bat, il grandit à son rythme. Il a beau avoir dix ans, c'est un petit bonhomme, mais grâce à Knetpartage, on avance encore plus vite, et grâce à l'agglomération. Cela reste local et je ne sais pas comment vous remercier à chaque fois. Merci beaucoup.

Soren : Merci ! Cela fait très plaisir, et encore merci.

[Applaudissements]

Jean Christian REY : Il y a quand même beaucoup d'émotion dans tout ce que vous dites et on a juste oublié le chèque de 7 775 € qui sont derrière. On va donc refaire la photo... Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, et à tout le monde. C'est aussi pour nous quelque chose d'important. Vous l'avez très bien dit, je ne sais pas qui a parlé de solidarité tout à l'heure, on est aussi là pour cela. Et pour nous, de voir qu'il y a du concret derrière, c'est important et votre émotion est partagée. Bonne continuation à vous et bonne suite. Merci.

Question n°1

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller communautaire1°) Note synthétique de présentation :

Suite au décès de Madame Catherine CHANTRY, le conseil communautaire doit procéder à son remplacement.

Le siège de Conseiller communautaire laissé vacant par Madame Sylvie BARRAL, démissionnaire, par courrier en date du 24 octobre 2022, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour représenter la commune de Pont-Saint-Esprit.

Jean Christian REY : Vous avez peut-être entendu des nouveaux noms dans l'appel parce qu'il y a l'installation de deux nouveaux conseillers communautaires. Quand il y a eu la disparition de Catherine CHANTRY, Sylvie BARRAL a démissionné en date du 24 octobre et donc il y a un nouveau conseiller communautaire, Béatrice REDON, qui est absente aujourd'hui, mais qui va siéger maintenant.

De la même manière, Anthony CELLIER a démissionné le 8 octobre de son mandat de conseiller de la commune à Bagnols. Monsieur Christian SUAU, qui est ici, qui monte sur l'installation à l'agglomération.

Bienvenue à tous les deux. Il n'y a pas de vote. On prend acte qu'ils intègrent le conseil d'agglomération.

Et puis la moustache, c'est la première et dernière fois (je l'ai retournée un peu parce que tout le monde m'appelait Pablo Escobar). C'est pour sensibiliser sur le dépistage du cancer des testicules et de la prostate, et sur le suicide également. C'est juste pour sensibiliser et là aussi pour donner pour la recherche. N'hésitez pas à faire des dépistages au plus tôt possible, parce que cela évite des gros soucis. J'ai passé le message, et fin novembre je me raser complètement, enfin la moustache en tout cas. Ce sont les aléas du direct, on ne pourra pas couper au montage, je suis désolé.

Avant que j'oublie, il n'y aura pas de vœux de l'agglomération en 2023. On participera aux vœux des communes s'il y en a, mais il n'y aura pas de vœu de l'agglomération comme on faisait chaque année. Il y avait trop d'incertitudes. On en parlera tout à l'heure dans le budget. On a préféré ne pas le faire.

Ensuite, avant de commencer également, je vous propose de retirer de l'ordre du jour la question numéro 17 sur le reversement de la taxe d'aménagement, pour laquelle on nous a demandé de réfléchir ensemble de comment on allait reverser la taxe d'aménagement des communes vers l'agglomération. Une fois qu'on a fait l'étude sur le sujet, c'était très compliqué et on a pris une avocate (qu'il a fallu quand même payer) pour nous faire des analyses sur ce point. Finalement, on a trouvé un *modus vivendi* pour dire que cette année, on faisait un statu quo à 1 % et une délibération pour reverser le pourcentage, charge à l'année prochaine de trouver le bon timing. Et quand on était à peu près d'accord après tous ces efforts, le législateur vient nous dire finalement que c'était optionnel et qu'on n'était pas obligé de le faire. J'ai envie de dire tout cela pour ça, mais

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 030-200034692-20230206-DEL3_2023-DE

on la retire de l'ordre du jour. La question 17 ne sera pas délibérée.
question n°2, élection de la 15^e vice-présidence.

Question n° : 2

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Élection du 15^{ème} Vice-président

1°) Note synthétique de présentation :

À la suite de la démission de Monsieur Michel COULLOMB en date du 24 octobre 2022, l'assemblée doit procéder à l'élection du 15^{ème} Vice-Président.

ÉLECTION DU 15^{ème} VICE-PRÉSIDENT

DÉCLARATION DE CANDIDATURES :

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin.

Jean Christian REY : C'est la 13^e vice-présidence, pardon. Michel COULLOMB ayant démissionné, il y a un poste vacant de vice-présidence. Je le dis et je le répète, on préfère que ce soit des conseillers délégués qui deviennent ensuite vice-présidents et qu'on puisse faire avancer un certain nombre de choses. Dans l'économie aujourd'hui, qui est un poste extrêmement important, cette vice-présidence serait plutôt dans l'idée de renforcer ce secteur tellement important pour nous sur notre territoire. J'aurais aimé qu'il n'y ait qu'une seule candidature. A priori il y en aura plusieurs. On va procéder au vote, tout est équipé. Je vais proposer de faire un appel à candidatures. S'il y a plusieurs candidats et candidates, on fera un tirage au sort pour savoir qui prend la parole en premier, en deuxième et en troisième. Ensuite, vous avez devant vous des enveloppes avec des petits papiers sur lesquels vous écrirez le choix que vous retenez, ou vous n'écrirez rien, vous êtes libre, évidemment. Des isolements sont sur le côté de la salle, vous pourrez vous rendre dans l'isolement pour mettre le papier dans l'enveloppe. Gardez bien l'enveloppe avec vous, ne la mettez pas dans l'urne. Revenez-vous asseoir pour être sûr de ne rater personne. Ce sont les services qui feront passer l'urne devant vous et au passage vous aurez à voter. Si vous avez deux enveloppes, c'est très certainement que vous avez des procurations. N'oubliez pas également de voter ou de ne pas voter, mais vous avez deux possibilités. Si vous avez une procuration et qu'il vous manque une enveloppe, signalez-vous qu'on puisse vous l'amener.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Et donc, je pose la phrase traditionnelle : y a-t-il des candidatures pour cette treizième vice-présidence ? Madame HERBE, Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, Nathalie FORGEROU. C'est bon, on clôture les candidatures ? Très bien. Je vais le faire sur un bout de papier, je vais marquer les trois noms et je tire au sort. Vous me faites confiance pour l'ordre de passage ?

Christophe SERRE : D'ores et déjà, je m'excuse auprès des candidats cela ne satisfait pas... Nathalie FORGEROU, Sylvie BARRIEU VIGNAL, Véronique HERBE.

Jean Christian REY : Merci. On va vous faire porter un micro si vous voulez parler de là où vous êtes, si vous voulez vous mettre debout, si vous voulez venir au milieu, faites comme vous le souhaitez. En premier, Nathalie FORGEROU.

Nathalie FORGEROU : Nathalie FORGEROU, Saint-Christol de Rodière, au nord de l'Agglo. J'ai décidé de me présenter à la vice-présidence parce que c'est le dev éco, que j'ai pas mal d'expérience dans ce domaine professionnellement et que je connais très bien le tissu économique du territoire. Je pense que je pourrais apporter un plus.

Jean Christian REY : Merci. Sylvie BARRIEU VIGNAL.

Sylvie BARRIEU VIGNAL : Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Président, tous les conseillers communautaires et surtout chers collègues. Pourquoi cette candidature ? Je suis déjà investie comme conseillère déléguée au commerce, artisanat, emploi et insertion. Cette délégation, au regard de mon parcours professionnel, me convenait particulièrement. Grâce à cette délégation, j'ai travaillé sur plusieurs projets qui sont des projets communs avec le monde éducatif, avec le monde de l'entrepreneuriat comme le campus des métiers. Ce campus de métier, j'ai eu beaucoup d'intérêt pour y travailler. Je connaissais très bien les personnes initiatrices du projet. J'ai beaucoup d'intérêt parce que cela permettait à toute notre jeunesse de découvrir enfin toutes les possibilités d'insertion dans notre territoire en termes de formation et surtout d'emploi. La filière nucléaire était à l'origine. Mais la filière nucléaire, qu'est-ce que cela veut dire, cela veut dire moult d'emplois, des secteurs différents et des secteurs qui se croisent aussi avec des secteurs économiques différents, comme le tourisme, puisque cela génère un nombre d'emplois très importants.

Je travaillais sur cette délégation en partenariat avec plusieurs maires de l'agglo, dont Sébastien BAYART, le vice-président. Dès le début, on a travaillé de concert. Souvent on se remplaçait et on a travaillé de façon très rapprochée pour construire surtout un cheminement différent dans cette délégation.

J'ai également œuvré sur la planification des chantiers d'utilité sociale. L'utilité sociale, c'est important. Cela nous permet, collectivité, d'avoir une aide pour certains travaux, que ce soit des travaux qui touchent le bâtiment ou les espaces verts. Mais surtout, cela nous permet une action sociale auprès des demandeurs d'emploi qui deviennent des salariés en insertion. Et, avoir quelqu'un de l'agglo sur les chantiers d'utilité sociale, cela met du liant aussi. P j'étais très proche des encadrants et avoir quelqu'un de l'agglo qui venait du monde éducatif, cela les a aidés à être

beaucoup plus proches au niveau de l'agglomération. J'étais votre porte-parole, je savais qu'on travaillait en bonne harmonie, et que l'insertion était pour moi un métier en tension.

Donc, rester sur une délégation du secteur économique, comprenez que cela est presque pour moi une suite logique. J'ai mis un certain temps à me décider. Mais vous savez, pour moi, il est très important surtout de m'impliquer dans ce projet de territoire. Si on n'est pas ensemble, si on n'est pas solidaire sur le projet de territoire, je crois qu'on n'avancera pas. Et avoir des personnes nouvelles aussi, qui ont une vie un petit peu différente, notre diversité fait aussi notre force.

Après, je vais vous parler quand même un peu de ma commune. Il faut que vous sachiez que je suis maire de Saint-Laurent des Arbres. Effectivement, c'est la quatrième commune du Gard rhodanien, mais cela ne lui donne aucune priorité pour un poste de vice-présidence et j'en suis tout à fait consciente. En revanche, cela m'a permis de travailler de façon encore plus rapprochée avec l'Agglomération, parce que sur Saint-Laurent, il y a une zone ZAC très importante. Nous avons des entrepreneurs qui emploient plus d'une centaine de personnes. On a la première entreprise de logistique de transport, dont les camions sont en biocarburant à base de colza. C'est le premier en Europe, mais c'est du biocarburant français. C'était une nouveauté sur notre territoire. D'ailleurs, Monsieur le Président est venu visiter cette entreprise. Cette ZAC est en finalisation puisque la dernière zone va se terminer. Les Ateliers rhodaniens vont s'installer, c'est aussi une grosse entreprise. Et puis, on a l'UNAPEI, un gros projet aussi d'insertion (je fais partie du COMOP, comité technique de l'UNAPEI). Puis, je travaille avec certains maires de l'agglomération aussi, dont Monsieur ROBELET qui travaille avec nous. On fait un boulot très important et cela recoupe complètement cette délégation sur l'économie. Puis, la troisième raison, il y a aussi un autre projet dont je vais quand même vous en parler. Là c'est vraiment ma casquette de maire, mais c'est l'Agglomération qui porte le projet également. C'est le mémorial des harkis qui nous prend énormément de temps.

Donc, je veux dire que je suis disponible, c'est vrai puisque je suis retraitée, mais je passe beaucoup de temps avec l'Agglomération, énormément de temps. Mon DGS me dit que je suis plus de 70 % avec l'Agglomération. Effectivement, tous les projets à Saint-Laurent sont portés par l'Agglomération et ma délégation demande évidemment un présentiel très important.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, mais la troisième raison aussi est de dire aux Saint-Laurentais que vous avez un maire qui s'implique, qui s'implique dans un projet de territoire. Saint-Laurent. J'ai parlé de Saint-Laurent parce que j'ai souvent des remontées et je fais une pédagogie très forte pour l'Agglomération, parce que sans agglomération, on n'aurait pas cette force pour notre territoire.

En conclusion, je voudrais m'adresser aux deux candidates qui se sont présentées et leur dire que l'on vit à un moment délicat ce soir, c'est vrai. Mais, je sais qu'après ceci, nous continuerons à travailler ensemble, peu importe le résultat. J'ai retenu une chose. À la suite d'un séminaire que nous avons partagé tous ensemble, c'est la *solidarité*, le terme que nous avons retenu en fin de ce séminaire. C'est notre diversité, je vous rappelle, qui enrichit notre débat, qui doit faire notre force. Et, nos activités de maire qui sont souvent si chronophages et si difficiles, soyons dans l'entraide

entre nous, parce que cette solidarité va nous permettre aussi de b
notre projet de territoire et aussi dans nos communes respectives.

Jean Christian REY : Véronique HERBE.

Véronique HERBE : Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les vice-présidents, Mesdames, Messieurs les maires, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

Effectivement, je passe auprès de mes deux consœurs. Je vais essayer de faire précis, concis et peut-être un peu plus court. Je suis Véronique Hervé, maire de la commune de Saint-Victor La Coste. Je suis moi aussi sur le pôle économique, en charge de la délégation de l'agriculture, point quand même fort et quand même quelque chose qui est très important dans l'agglomération. Après l'industrie, l'économie et le tourisme, vient l'agriculture. Je m'investis pleinement et je remercie le président de m'avoir fait confiance dans cette délégation qui, elle aussi, a des projets qui résultent du projet de territoire et qui collent complètement à nos territoires puisque l'agriculture, on l'a tous un peu dans nos communes, plus ou moins pour certains, la viticulture plus pour d'autres. C'est un dossier sur lequel je m'épanouis et que je m'investis énormément.

Pourquoi ma candidature sur cette vice-présidence, le président l'a dit, il sera fléché pour l'éco. Je crois que c'est une charnière forte de notre agglomération, et elle a besoin d'être renforcée. Nous sommes aujourd'hui à mi-mandat (en tout cas demain) et il faut donner une direction forte à cette thématique pour cette fin de mandat, mais pour aussi l'avenir, la suite qui se fera peut-être avec nous, peut être sans nous. En tout cas, il y a des attentes fortes qu'il faut satisfaire et travailler dans le bon sens.

Je suis une femme de terrain. J'aime l'engagement, vous le savez. Je suis motivée, sérieuse. Je travaille et j'ai le désir du travail bien, et je m'y attache. Je suis de toutes les réunions, en tout cas le plus possible. Je travaille, mais j'arrive à me libérer autant que possible parce que quand je m'engage, je m'engage à fond et je fais le travail le mieux possible. J'aime travailler en équipe, je travaille aussi avec Sébastien et d'autres maires, Benoit également sur le tourisme, et je travaille aussi avec l'Office des entreprises. On mène des projets communs. Il y a une grosse transversalité dans mes responsabilités que j'ai aujourd'hui. J'ai aussi à cœur de travailler avec tous ceux qui ont envie de partager avec moi cette envie d'avancer. J'ai aussi une facilité à me remettre en question. C'est quelque chose que je fais assez facilement et je n'ai pas de problème avec cela.

Je crois que j'ai fait le tour. Je ne vais pas retenir davantage votre attention. J'espère que j'aurais su en tout cas apporter quelques éclairages sur ma candidature et merci du témoignage que vous apporterez lors de votre vote. Merci.

Jean Christian REY : Merci. Si personne n'a quelque chose à ajouter après avoir écouté les trois candidates. Je vous le redis, vous avez le matériel pour écrire et voter devant vous. Vous avez les isolements, il n'y a pas d'ordre particulier, allez-y pour mettre dans l'enveloppe. Quand tout le monde est prêt, vous retournez à votre place et c'est l'urne qui passera devant vous pour qu'on soit sûr de ne rater personne. Rendez-vous à l'isoloir pour vous préparer et quand vous avez voté pour vous, vous revenez assis. Et si vous ne voulez pas aller à l'isoloir, vous n'allez pas à l'isoloir, vous faites comme vous voulez.

Pour celles et ceux qui ont des procurations, pensez bien à le faire deux fois.

Au procès-verbal, Manon CROUSIER est arrivée, Yves CAZORLA n'a plus sa procuration puisqu'elle est arrivée.

Les trois noms sont : Nathalie FORGEROU, Sylvie BARRIEU VIGNAL, Véronique HERBE. Tout le monde a mis, tout le monde a fait ce qu'il avait envie de faire. On peut commencer les procédures de vote.

[Temps de vote]

Julie, maintenant que tu as voté, tu peux te préparer pour venir dépouiller en tant que benjamine et José RIEU également en tant que doyen.

Il y a 6 absents, il y a 69 votants entre les procurations et les présents, 69 enveloppes.

Véronique HERBE. Blanc. Nathalie FORGEROU. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Véronique HERBE. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Blanc. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Blanc. Blanc. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Nathalie FORGEROU. Véronique HERBE. Sylvie BARRIEU VIGNAL. Blanc. Véronique HERBE. Véronique HERBE. Véronique HERBE.

On va recompter. Il y a eu 69 votants, 64 exprimés puisqu'il y a eu 5 blancs. Ont obtenu :

- Nathalie FOURGERON 7 voix

- Véronique HERBE 21 voix

- Sylvie BARRIEU VIGNAL 36.

La majorité absolue étant à 33, Sylvie BARRIEU VIGNAL est élue vice-présidente de l'agglomération. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Julie et José, il faut signer le PV.

Sylvie, tu peux venir t'installer à la table. Tu veux dire un mot ?

Sylvie BARRIEU VIGNAL : Merci, à tous mes collègues, tous les conseillers communautaires. Comme je l'ai dit dans mon discours, chers collègues, nous continuerons à travailler de concert avec Véronique et Nathalie. Je suis un peu émue, alors cela va être court. Merci, merci beaucoup.

Jean Christian REY : Merci à toutes les trois et merci à tous pour avoir participé.

On reprend l'ordre du jour avec la désignation de représentants au sein de services de diverses commissions.

Question n° : 3

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Désignation des représentants au sein de diverses commissions

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Didier BONNEAUD, Conseiller communautaire, de la commune de Pont-Saint-Espirit, de Monsieur Michel COULLOMB, vice-Président, de la commune de Saint-André de Roquepertuis, de Monsieur Vincent SALVADOR, Conseiller municipal de la commune de Saint-Laurent des Arbres, et au décès de Madame Catherine CHANTRY, Conseillère communautaire, de Pont-Saint-Espirit, il est nécessaire de remplacer ces élus dans les diverses commissions dans lesquelles ils siégeaient.

Il est donc proposé d'installer :

- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier BONNEAUD (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Eau et Assainissement,
- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier BONNEAUD (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Environnement et territoire,
- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier BONNEAUD (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Collecte et valorisation des déchets,
- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier BONNEAUD (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Mobilités et déplacements,
- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier BONNEAUD (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Attractivité du territoire,
- Monsieur Gérard MISSOUR en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB (SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS) à la commission Collecte et valorisation des déchets,
- Madame Fabienne MICHEL en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB (SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS) à la commission Moyens généraux,
- Madame Stéphanie MARCEAU en remplacement de Monsieur Vincent SALVADOR (SAINT-LAURENT DES ARBRES) à la commission Attractivité du territoire,
- Madame Béatrice REDON en remplacement de Madame Catherine CHANTRY (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Moyens généraux,
- Madame Béatrice REDON en remplacement de Madame Catherine CHANTRY (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Enfance, jeunesse et loisirs,
- Madame Béatrice REDON en remplacement de Madame Catherine CHANTRY (PONT-SAINT-ESPRIT) à la commission Solidarités.

Jean Christian REY : Cela fait suite aux différents allers-retours des démissions et des mises en place, etc. Vous avez la liste :

- Monsieur Laurent OUILLON en remplacement de Monsieur Didier ESPRIT) aux commissions Eau et Assainissement, Environnement et territoire, Collecte et valorisation des déchets, Mobilités et déplacements, Attractivité du territoire
- Monsieur Gérald MISSOUR en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB (SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS) à la commission Collecte et valorisation des déchets (Gérald MISSOU récupère notamment tout ce qui est lié à la redevance incitative aux déchets) ;
- Madame Fabienne MICHEL en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB (SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS) à la commission Moyens généraux ;
- Madame Stéphanie MARCEAU en remplacement de Monsieur Vincent SALVADOR (SAINT-LAURENT DES ARBRES) à la commission Attractivité du territoire ;
- Madame Béatrice REDON en remplacement de Madame Catherine CHANTRY (PONT-SAINT-ESPRIT) aux commission Moyens généraux, Enfance, jeunesse et loisirs, Solidarités.

Tout cela a été vu avec les membres des équipes, il n'y a pas de difficultés normalement.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la constitution de la Commission consultative des services publics.

Question n° : 4

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Constitution de la Commission consultative des services publics locaux

1) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Madame Corinne MARTIN, Conseillère communautaire de Bagnols-sur-Cèze, Monsieur Alain POMMIER, anciennement suppléant dans la Commission consultative des services publics locaux, a été appelé à siéger en qualité de titulaire lors du conseil communautaire du 24 octobre 2022.

Il convient donc de désigner un suppléant pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux :

Madame Léopoldina MARQUEZ-ROUX en remplacement de Monsieur Alain POMMIER.

Jean Christian REY : C'est Madame Leopoldina MARQUEZ-ROUX qui remplace Monsieur Alain POMMIER. Il faut juste acter cela.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° : 5

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres.

1) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Michel COULLOMB, Vice-président, de la commune de Saint-André de Roquepertuis, élu siégeant à la Commission d'appel d'offres, il convient de procéder à son remplacement.

Il est proposé d'installer :

M. En remplacement de Monsieur Michel COULLOMB.

Jean Christian REY : Sur la constitution de la Commission d'appel d'offres, Fabienne MICHEL est proposée, en remplacement de Michel COULLOMB.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° : 6

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Constitution de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public.

1) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Michel COULLOMB, Vice-président, de la commune de Saint-André de Roquepertuis, élu siégeant à la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public, il convient de procéder à son remplacement.

Il est proposé d'installer :

M..... En remplacement de Monsieur Michel COULLOMB.

Jean Christian REY : Sur la constitution de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public, Fabienne MICHEL est proposée en remplacement de Michel COULLOMB.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° : 7

Rapporteur : Jean Christian REY

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'EPTB AB Cèze

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Michel COULLOMB, Vice-président, de la commune de Saint-André de Roquepertuis, élu représentant de l'Agglomération au sein de l'EPTB AB Cèze, en qualité de titulaire, il convient de procéder à son remplacement.

Il est proposé d'installer :

M..... en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB, pour représenter l'Agglomération en qualité de titulaire au sein du l'EPTB AB Cèze.

Jean Christian REY : Pour l'EPTB AB Cèze, qui gère GEMAPI pour notre compte, Raymond CHAPUIS est proposé en remplacement de Michel COULLOMB.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

On attaque le débat d'orientation budgétaire. Je laisse la parole à Monsieur Guy AUBANEL.

Question n° : 8

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 20231-Note synthétique de présentation :

Les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, pris en application de la loi NOTRe, impose que l'assemblée délibérante prenne acte de la tenue du débat et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le document joint à la présente délibération permet au Conseil Communautaire d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget 2023 et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Question présentée à la commission des Moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Bonsoir à tous. On va le faire à deux voix. Patrick PANNETIER fera la partie RH en fin de présentation.

Comme vous l'avez tous certainement lu, il se calque sur les orientations définies l'année dernière au niveau au niveau de la présentation sur la forme, pas forcément sur le fond. Je vais rappeler un certain nombre de contextes, en passant rapidement sur le contexte économique général. Dans le cadre international, le Fonds monétaire international décrit un horizon sombre et incertain, et aussi, avec une reprise timide en 2021, suivie d'épisodes de plus en plus sombres en 2022, avec une inflation plus forte que prévu dans le monde entier, en particulier aux États-Unis et dans les pays européens. La croissance, qui était de 6,5 % l'année dernière, passerait à 3,2 % en 2022, soit 0,4 point de pourcentage de moins que prévu dans les perspectives d'avril 2022. Ensuite, la Banque mondiale indique que la hausse générale et simultanée des taux directeurs accentue le spectre d'une récession mondiale en 2023 et menace les économies de marché émergentes et en développement des crises financières. Les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêt, comme vous avez pu le constater. Ce mouvement devrait se poursuivre aussi en 2023. Les investisseurs s'attendent à ce que les banques centrales relèvent aussi en 2023 leurs taux directeurs à près de 4 %, soit une augmentation de plus de deux points de pourcentage par rapport à la moyenne de 2021. Ces hausses de taux d'intérêt pourraient porter l'inflation mondiale sous-jacente, hors énergie, à environ 5 % en 2023, c'est-à-dire près du double de la moyenne sur les 50 précédant la pandémie. Sur le contexte national, les prix à la consommation arrivent à un niveau proche de 6 %. Celui-ci pourrait néanmoins atteindre environ 6,5 % en décembre. La

croissance en 2022 s'élèverait ainsi à 2,6 % et l'acquis de croissance est jugé modeste, puisque le gouvernement prévoit une croissance positive en 2023 à hauteur de 1 %. Cette prévision, dite crédible et volontariste, permettrait de contenir le déficit à 5 % du PIB. Le gouvernement table aussi sur un ralentissement de l'inflation à 4,3 % en 2023.

Au niveau des finances et des collectivités, et plus particulièrement des établissements publics, en 2022, les budgets intercommunaux progresseraient de 4,8 %, portés aussi bien par des dépenses de fonctionnement que d'investissement dynamiques. Les recettes fiscales enregistreraient une hausse de 4,8 %. La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) va se réduire de moins 3 %, conséquence de la baisse de la croissance économique lors de la crise sanitaire. Par contre, la cotisation foncière des entreprises afficherait une croissance modérée de +2,8 %, la revalorisation des bases de 3,4 % ne s'appliquant qu'à une partie réduite de l'assiette. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères bénéficierait également de la revalorisation des bases et enregistrerait une hausse des taux d'imposition, principalement pour supporter la croissance de la TGAP. La TVA, qui constitue désormais le principal impôt intercommunal, serait en nette progression, avec +9,7 % en lien avec la hausse des prix et le retour de la croissance économique. Les recettes fiscales qui augmentent donc de 4,8 %. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient sans surprise de 4,7 %, à peu près identiquement à un rythme bien supérieur à celui observé ces quatre dernières années. Rien que les charges à caractère général, où on a les dépenses énergétiques (électricité, gaz, chauffage, combustible et carburant) auraient une hausse avec une croissance très soutenue de 11,7 %.

Le point trois concerne les principales mesures issues du projet de loi de finances 2023. Le projet de loi de finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Le bouclier tarifaire serait prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15 % à partir du 1^{er} janvier pour le gaz et à partir du 1^{er} février pour l'électricité. Le barème de l'impôt sur le revenu serait indexé sur l'inflation. L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur résidence principale. 3,5 milliards d'euros seront destinés à l'aide à l'embauche d'alternants avec l'objectif d'atteindre 1 million d'entrées d'ici 2027. Concernant les entreprises, la CVAE, qui a baissé de 3,1 %, sera supprimée sur deux ans en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production créé en 2010 vise à croître la compétitivité des entreprises, notamment dans le secteur industriel. L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi par le verdissement du parc automobile, à hauteur de 1,3 milliard. Le plan vélo bénéficiera aussi d'un fonds de 250 millions d'euros. La stratégie nationale pour la biodiversité sera financée à hauteur de 150 millions d'euros. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales augmenteraient de 2 % entre 2022 et 2023. Le Fonds vert (c'est-à-dire le Fonds d'accélération écologique) devant soutenir les projets de transition écologique, doit aussi être doté de 1,5 milliard d'euros. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités avec la rénovation des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des biodéchets, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie, par exemple pour les friches et la mise en place des zones à faible émission. Pour

compenser le produit de la CVAE des entreprises (qui va disparaître), une fraction de la TVA sera affectée à l'effort national d'attractivité économique et des territoires. Le montant de la compensation sera déterminé sur la base d'une moyenne des quatre années précédentes des recettes engrangées par les communes, intercommunalités et départements de 2020 à 2023. Un nouveau filet de sécurité sera mis en place pour les communes, EPCI et départements pour l'année 2023, pour répondre à la question de la flambée des prix de l'énergie. Ce filet sera activé lorsqu'une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement. Le montant de cette dotation correspondra à 50 % de la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. Un calcul très savant. Afin de lutter contre la crise du logement qui s'étend à un certain nombre de territoires, le nombre de communes autorisées à majorer leur taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été étendu. La dotation globale de fonctionnement, qui sera abondée de 320 millions d'euros supplémentaires, et la DSR (dotation de solidarité urbaine) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, et la dotation de l'intercommunalité croîtra également de 30 millions d'euros. Le paramètre important est la revalorisation des valeurs locatives non plafonnées qui devrait être de l'ordre de 7 %. C'est l'hypothèse de revalorisation que nous avons projetée dans le cadre du BP 2023 qui vous sera présenté le 12 décembre.

Le point quatre concerne la rétrospective financière de l'agglomération. La santé financière de l'agglomération est assise sur un socle solide, on peut le démontrer. Cette base a permis d'absorber les effets inflationnistes constatés tout au long de l'année 2022, sans dégrader significativement les ratios financiers. Un des signes (que nous voterons tout à l'heure) est la seule et unique DM du budget 2022 en novembre 2022. Les recettes de fonctionnement projetées en 2022 évolueront de 2,8 % par rapport à 2021. Pour les dépenses, on a bien sûr un effet ciseau, c'est-à-dire que les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes. Cet effet a été constaté dans les autres collectivités et est également bien présent dans l'agglomération puisque les dépenses évolueront de plus de 3 % entre 2021 et 2022, et même de 4,2 % en neutralisant les atténuations de produits. Concernant les dépenses, les baisses de charges à caractère général (où on trouve électricité, combustible, carburant, fournitures d'entretien et petits équipements), ce chapitre sera fortement impacté en 2022 par l'inflation au niveau de l'alimentation, de l'énergie et des contrats de prestation de services. Je rappelle qu'on a voté il y a quelque temps 1 million d'euros qui ont été ajoutés au budget supplémentaire 2022 pour faire face à la crise, dont 800 000 € uniquement pour les ordures ménagères. Sur les ordures ménagères, une indemnité complémentaire a été versée à la plupart des prestataires en 2022 avec l'application de la théorie de l'imprévision. Ce cadre réglementaire prévoit qu'une modification générale de l'équilibre au contrat, dû à un changement de circonstances, qui ne pourrait être prévue au moment de sa formation, peut entraîner sa révision. On a donc versé des indemnités complémentaires à la plupart de ces prestataires. Malgré la progression de la TEOM constatée en 2022 sous le seul effet de l'évolution des bases et le dynamisme de certaines recettes comme la reprise des matériaux, les dépenses évoluent plus rapidement, toujours impactées par une hausse de la TGAP qui augmente progressivement jusqu'en 2025.

Pour toutes ces raisons, l'exercice 2022 devrait faire apparaître des dépenses nettes sur ce périmètre, malgré la baisse inédite du volume des OM cette année et l'augmentation des pratiques de tri visant à réduire les déchets. Je voudrais souligner que, pour les trois premiers trimestres 2022 par rapport au premier trimestre 2021 (je l'ai déjà dit en conférence des maires), nous avons moins de 6 % sur les OMR, +8 % sur les emballages et +9 % sur les verres. Après, il y a une série de graphiques.

Ensuite, on va passer à des choses liées au budget 2023, les orientations que nous avons prises que l'on va vous soumettre. Pour les prévisions et les orientations financières 2023, il faut donc que ce budget soit prudent. Par contre, il ne doit pas remettre en cause, on l'a vu tout à l'heure dans les déclarations du candidat, le projet de territoire. Il y a quatre actions importantes dans ce budget 2023 : des recettes fiscales qui évoluent au rythme de l'inflation, des dépenses à rationaliser et maîtriser, viser une épargne brute supérieure à 2,2 millions d'euros et un investissement ambitieux traduit par un PPI.

Je reviens sur la première action qui concerne des recettes fiscales qui évoluent au rythme de l'inflation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les valeurs locatives seront revalorisées selon la formule habituelle. On a prévu d'augmenter ces valeurs locatives de 7 %, soit le double de cette année, aussi bien sur la cotisation foncière des entreprises que sur la taxe foncière sur le bâti, le non bâti et la TOM. La fraction de TVA sera stabilisée au montant révisé et perçu en 2022. Il en sera de même pour la CVAE où on indique que par prudence, on a pris le même montant que la CVAC 2022 par rapport à 2023. Au global. Compte tenu de ces éléments, le poste *impôts, taxes et dotations* évoluerait à hauteur de 4,5 %. Les autres recettes des services seront pérennisées, sauf dans le cadre du changement de périmètre lié à la cuisine centrale, avec l'intégration des repas des centres de loisirs, puisque ce budget est équilibré, les dépenses étant égales aux recettes avec une valorisation du prix du repas augmenté d'1 euro.

Après les recettes fiscales, les dépenses. Les dépenses qu'il faut rationaliser et qu'il faut maîtriser. Concernant les charges à caractère général, même scénario, on fait un focus sur les ordures ménagères qui monopoliseront encore une partie des ressources en 2023. Le budget en dépenses de fonctionnement sera proposé avec une évolution essentiellement due à la révision des prix qui sera appliquée aux contrats. Et, en attendant la mise en place de la redevance incitative en 2024, une inflation supérieure à 5 % en 2023 engendrerait automatiquement un déséquilibre et un déficit sur ce périmètre, comme cela apparaîtra fin 2022. Toujours sur ces dépenses, il y a une stabilité des dépenses de fonctionnement (hors énergie puisque l'énergie et les charges à caractère général) et on a fait un cadrage budgétaire du budget primitif 2023 qui s'est basé sur un exercice 2022 pour une stabilisation de ces dépenses. Cela s'applique notamment à la gestion des multi-accueils, des ALSH, dont les dépenses doivent suivre le même rythme que les recettes, sans surcoût entre 2022 et 2023 (pour exemple, il ne sera pas proposé de séjour au ski en 2023). Des études en lien avec le projet de territoire et de la transition écologique sont également prévues (sur le photovoltaïque, le pastoralisme, études urbanistiques ou encore le projet de téléconsultation pour les médecins). Je ne m'attarderai pas sur les charges de personnel pour lesquelles Patrick portera son attention. La volonté visée de budget primitif à budget primitif sera

donc de limiter l'évolution ou hausse mécanique subie sur ce chapitre GVT, la revalorisation du point d'indice en année pleine, les évolutions du SMIC, les refontes des grilles de catégorie B, la mise en place du RIFSEEP. Les recrutements, il est dit, seront limités au strict remplacement ou au développement du projet de territoire, et aussi l'effort sur la RI en moyens supplémentaires.

Le troisième objectif concerne viser une épargne brute supérieure à 2,2 millions d'euros. Lorsqu'on a stabilisé les dépenses, lorsqu'on a vu les recettes fiscales avec les revalorisations des bases, l'objectif qu'on avait visé déjà en 2022, et qu'on aura peut-être des difficultés à atteindre en fin 2022, une épargne brute qu'on fixe a minima de 2,2 millions d'euros. Il est bien dit que ce minimum de 2,2 millions d'euros devait être vu comme un plancher et non comme un plafond. Ce plancher devra être nécessairement développé dans les années futures, pour qu'un plan pluriannuel d'investissement assez ambitieux puisse mener à bien ces projets d'investissement. L'épargne brute est un bon indicateur pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Il permet bien sûr de financer ces investissements de l'exercice.

Après avoir visé cette épargne brute, on rappelle un projet d'investissement ambitieux, traduit par un plan pluriannuel d'investissements jusqu'à la fin du mandat. Lorsqu'on va voter le budget primitif le 12 décembre, il sera proposé aussi au conseil communautaire de voter un plan pluriannuel d'investissement pour la période de fin de mandat 2023-2026. Ce PPI permettra de piloter efficacement l'investissement de l'agglomération tout en apportant une transparence aux administrés. L'objectif est de développer un investissement dynamique sur tout le mandat restant, avec un montant proche de 40 millions d'investissements investis. Dès 2023, un budget de près de 8 millions d'euros sera consacré au projet du territoire et sera soumis au vote lors de ce budget primitif. Les projets majeurs commencés en 2002 seront poursuivis tels que la construction du multi-accueil Petits-Pas à Bagnols-sur-Cèze et Tavel, ou des études telles que le Mémorial Harkis, le Musée intercommunal et l'Espace nautique. On garde, comme chaque année, des fonds de concours à destination des communes, qui seront également inscrits au titre de 2023 pour près de 800 000 €. Je passerai sur certains budgets annexes où il n'y a pas d'évolution majeure sur 2023 par rapport aux années précédentes.

Juste un petit mot sur les transports GEMAPI, eau et assainissement, et gestion des baux. Sur le transport, ce budget intègre en recettes de fonctionnement la dotation de la région pour 5,1 millions d'euros, le versement transport qu'on a estimé pour l'année pleine 2023 à 3,3 millions d'euros. Je vous rappelle que, quand on est parti sur le service, on ne savait pas très bien comment allait évoluer cette dotation. On était parti sur 1,9 millions d'euros et on s'aperçoit qu'elle est plus proche de 3,5 millions d'euros que de 2 millions d'euros. En dépenses, la délégation du service public pèse à hauteur de 7,3 millions d'euros avec la facturation du personnel. Il faut parler aussi de la mobilité douce qui sera mobilisée à hauteur de 400 000 € en 2023 contre 300 000 € en 2022, pour les subventions aux communes sur la base de projets envisagés par celles-ci, notamment sur les pistes cyclables ou encore la signalétique des chemins communaux. Cette enveloppe mobilité de 400 000 € est complétée en dépenses d'investissement de 300 000 €, soit 700 000 € pour la totalité de cette action. Rien de particulier sur l'accueil des gens du voyage. GEMAPI, rien

de particulier, sinon qu'on a voté en 2022, 1 million d'euros en recette. Je vous proposera de reconduire ce même montant en 2023, sachant que les cotisations aux divers syndicats sont sensiblement identiques à celles de 2002 et avoisinent les 0,9 millions d'euros. On compense donc la taxe GEMAPI par le versement des cotisations au Syndicat de l'eau Ardèche Eclair et AB Cèze. Sur l'eau et l'assainissement, la seule modification est que nous n'aurons plus que deux votes de budgets annexes et non plus quatre comme auparavant. En date du 24 octobre 2002, le Conseil communautaire a délibéré le choix du mode de gestion qui s'est porté sur une concession de service public à la fois sur l'eau et l'assainissement. On votera donc un budget DSP de l'eau et un budget DSP assainissement. Un nouveau budget annexe sera la gestion des baux. Je vous rappelle la délibération du 27 juin 2022. Le Conseil communautaire a créé ce budget annexe Gestion des baux pour l'année 2023. L'année 2023 sera le premier exercice en année pleine et verra les propositions suivantes : des dépenses de fonctionnement de 1,1 million d'euros pour la gestion des bâtiments, les fluides, l'entretien, le gardiennage, les assurances foncières, et des recettes de fonctionnement relatives aux loyers perçus et aux charges facturées qui s'équilibrent à hauteur de 1,1 million d'euros. Côté investissement, bien sûr, il y aura des travaux d'aménagement intérieur et extérieur nécessaires afin d'obtenir un meilleur rendement énergétique du bâtiment. On va inscrire 2,8 millions d'euros côté investissement en 2023.

Ensuite, pour clôturer, sur les ratios d'épargne brute et net du budget principal, on a sur l'épargne brute 2 millions d'euros. On avait prévu 2,2, mais on n'y arrivera certainement pas. Le 2022 projeté fait apparaître un montant de 2 millions d'euros d'autofinancement en 2022, et on projette 2,3 millions d'euros pour l'année 2023, avec un taux d'épargne brute qui donnerait les 3 % sur 2023. Effectivement, cet indicateur de 2,3 millions d'euros permettra de favoriser l'octroi de futurs emprunts auprès des banques. Nous en aurons bien besoin, si on veut réaliser nos investissements. Sur l'encours de la dette, rien de spécial, sauf que si on fait les investissements prévus, il faudra emprunter. Pour ce faire, on a prévu des augmentations d'emprunt à partir de 2023, avec un encours de dette qui passerait de 8 à 11 millions d'euros. Malgré cela, on dégrade très peu la capacité de désendettement puisqu'on passe de près de 4 années de désendettement en 2022 à 5 années de désendettement en 2023. On a tout un focus des pages 21 à 24 sur l'état de la dette. Je vais passer la parole à Patrick qui va nous parler des ressources humaines.

Patrick PANNETIER : Merci. Je vais vous parler des ressources humaines, l'état des lieux et les perspectives en 2023, un total de 457 agents, dont 335 titulaires et 122 contractuels. Sur la structure des effectifs, nous avons dans les agents un total de 358 personnels féminins et 99 hommes.

Sur l'apprentissage et les contrats aidés, l'année 2022 marque une avancée importante pour le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique territoriale, axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Depuis le 1er janvier 2022, le CNFPT prend en charge 100 % des coûts de formation des apprentis des collectivités. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens a été signée le 23 février 2022 par François DELUGA, président Élisabeth

BORNE et Amélie DE MONTCHALIN, entérinant les différentes budget annexe à l'apprentissage. C'est une somme versée par les employeurs territoriaux à hauteur de zéro 1 % de la masse salariale. À la rentrée scolaire 2022, 18 nouveaux apprentis ont été recrutés dans la collectivité pour des contrats d'apprentissage. Vous avez le détail dans le document joint page 25.

Sur les contrats aidés, la collectivité avait délibéré un objectif de recrutement de 10 personnes maximum au Parcours emploi compétences et n'a accompagné, au vu des besoins des services, que 3 personnes. En 2023, le recentrage de l'enveloppe au niveau national fera que le nombre de recrutements PEC devrait encore diminuer par rapport à l'année 2022. La collectivité a des difficultés à mettre en œuvre l'emploi de services civiques au sein de ses services. Pour rappel, le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et peut aller jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. La collectivité veut s'engager pour 2023 dans le développement de cette mesure.

Sur l'emploi et handicap, afin de maintenir ces agents en situation d'emploi, la collectivité s'appuie sur le service de médecine préventive du Centre de gestion du Gard pour soutenir sa démarche d'amélioration des conditions de vie et de travail, d'adaptation des postes techniques et rythmes de travail à la physiologie humaine et à la pathologie que présente l'agent. Chaque situation fait l'objet d'une étude approfondie et d'une demande de reconnaissance au titre de la reconnaissance de la qualité de travail handicapés et mis en œuvre chaque fois que cela est possible. En 2022, cinq agents de l'agglomération ont été soit positionnés sur le dispositif de plan de préparation reclassement, soit reclassés directement sur un poste de travail. Pour 2021, le taux d'emploi direct de la collectivité est de 5,94 %, soit 25 bénéficiaires.

Sur l'évolution des dépenses de personnel au vu de l'inflation, les différentes crises énergétiques et autres nombreuses mesures de revalorisation salariale ont eu lieu en 2022. Guy vous en a fait un aperçu tout à l'heure. Il y a eu la revalorisation des carrières de catégorie C, certains cadres d'emploi de catégorie B et A au 1er janvier 2022, la mise en place de la prime inflation, le dégel du point d'indice avec une revalorisation de 3,5 % au 1er juillet 2022, la revalorisation de certains échelons de catégorie B au 1er septembre, l'amélioration du SMIG en janvier 2022 de 0,9 % en mai 2022 de 2,65 % et en août 2022 de 2,01 %. Compte tenu des élections professionnelles du 8 décembre 2022, le ministre de la Fonction publique ouvrira début 2023 les négociations salariales annuelles sur l'attractivité dans la Fonction publique, les salaires et les carrières dans l'administration. Parmi les autres chantiers figureront notamment l'organisation de travail, la formation, et les questions de santé et d'égalité entre les femmes et les hommes. Compte tenu de ces éléments, il est difficile d'évaluer un impact des futures mesures sur les dépenses de personnel pour 2023. En 2022, la collectivité a dû faire face à de grosses difficultés de recrutement, en particulier sur les métiers de technicien en eau et assainissement, de chef d'exploitation déchets, des directrices de multi-accueil, d'éducatrices de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture. En 2023, le transfert de personnel à la suite du choix politique de gestion de la compétence d'eau et assainissement par la SAUR impactera la gestion des ressources humaines de ce secteur d'activité. De même, le démarrage dès le 1er janvier 2023 de la redevance incitative nécessite des

renforts temporaires conséquents de l'équipe du service gestion de ces effectifs permet à l'agglomération d'adapter continuellement son organisation pour une meilleure efficacité et pour contenir au mieux sa masse salariale (vous avez dans le document un camembert sur les frais de personnel par fonction).

Concernant le protocole sur le temps de travail, au terme de négociations avec les organisations syndicales, le protocole du temps de travail a été validé en conseil communautaire le 13 décembre 2021 et modifié le 11 avril 2022. Tout au long de l'année 2022, les services se sont approprié ce règlement et ont mis en place sur leur organisation de services en conformité avec ce dernier. Un groupe de travail mis en place en 2022 a permis l'élaboration du règlement du télétravail, validé par le Conseil communautaire du 24 octobre 2022. Il sera mis en application à compter du 1er janvier 2023. Toujours en 2022, un autre groupe de travail spécifique sur la petite enfance s'est réuni plusieurs fois pour évacuer la thématique de la pose des congés d'été et de l'ouverture de certaines structures. Des propositions de solutions et d'harmonisation de fonctionnement des multi-accueils font l'objet d'un comité technique. Après les élections professionnelles du Comité social territorial du 8 décembre 2022, de nouveaux représentants du personnel vont participer au dialogue social de la collectivité. Dans un premier temps, les lignes directrices de gestion arrêtées au 1er juillet 2021 feront l'objet d'un réexamen avec les nouveaux représentants. De nouveaux axes de travail prioritaires pourraient alors être redéfinis. En parallèle, ce dernier trimestre 2022, la collectivité travaille avec les représentants du personnel à la transposition du régime indemnitaire de la collectivité sur la forme du RIFSEEP. Elle ouvrira aussi en 2023, suite au débat qui a eu lieu en conseil communautaire du 7 février 2022, le chantier sur la participation sociale complémentaire. La collectivité s'oriente vers la mise en place d'une participation sur la base de contrats de labellisation. Les textes en vigueur prévoient l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 et aux contrats santé en 2026. La définition de cette protection sociale est inscrite dans le document que vous avez reçu. Pour parler de la mutualisation, l'Agglomération s'est engagée dans un schéma de mutualisation qui a conduit à la mise en place de plusieurs conventions de mutualisation. Pour 2021, la facture de la mutualisation en matière de personnel s'établit comme suit (vous avez le tableau dans le document) : en dépenses pour 392 645,29 € et en recettes 456 000 € 762,77 €.

Je voudrais, si vous le permettez, Monsieur le président, remercier certaines personnes. Comme vous l'avez entendu, beaucoup de dossiers sont terminés ou en cours ou seront ouverts en 2023. Je voudrais en profiter pour remercier toutes les personnes qui participent ou ont participé aux différents groupes de travail tout au long de cette année, agents, chefs de service ou directeurs. Tout particulièrement un remerciement aux représentants du personnel avec qui nous avons trouvé des solutions et des compromis, même dans des moments parfois très difficiles. Je n'oublie pas bien sûr, les deux directeurs, Monsieur PONTOIS et Madame BAYLE. Madame BAYLE, avec ses connaissances et sa capacité de travail, nous permet d'avancer dans ces grands dossiers. Merci, Monsieur le Président.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Il n'y en a pas. Ce DOB ne se vote pas. Vous avez entendu, beaucoup d'incertitudes, l'inflation, des économies, de la mutualisation, de la rationalisation. On reparlera de tout cela sur le budget avec les hypothèses qui ont été données par Guy, avec un fonctionnement maîtrisé, des investissements ambitieux, une dette faible et pas de recours à la fiscalité. C'est ce qui sera proposé dans quinze jours dans la droite ligne de ce qui est sur le DOB.

On prend donc acte que le DOB a eu lieu.

Merci à tous les deux. Guy AUBANEL, cette fois-ci pour les décisions modificatives de fin d'année pour les rectifications.

Question n° : 9

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : A - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Principal

1°) Note synthétique de présentation :

La Décision Modificative (DM) a pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie soit de suppression de crédits, soit de ressources nouvelles.

Il s'agit d'une décision d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), l'agglomération prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les DM du budget principal et des budgets annexes (délibérations distinctes).

L'ensemble des propositions pour le Budget Principal est retracé en annexe 1.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : On passe à la question 9 sur le budget principal, décision modificative n°1. Il n'y a rien de bien compliqué sur la section de fonctionnement, on rajoute 435 901 €. On vient de voir que le point d'indice a augmenté de 3,5 % sur les six derniers mois. Il est nécessaire de rajouter sur les charges de personnel 400 000 € par rapport cette revalorisation du point d'indice. Le chapitre 12 est donc revalorisé de 400 000 €. La hausse du point d'indice aussi pour les élus communautaires, 406 000 €. On rajoute 29 901 € sur les charges exceptionnelles. Une grosse part (26 000 €) correspond à des opérations de régularisation demandées par le comptable. On avait émis des titres à l'encontre de collectivités ou d'anciens syndicats qui n'ont pas été recouverts et qui ont été absorbés depuis par l'agglomération lors des transferts de compétences. Il y a donc lieu de procéder à leur annulation, ce qui fait des charges supplémentaires sur le budget de l'année 2022. Ensuite, il y a une opération de remise gracieuse, qui avait fait l'objet d'une délibération spécifique lors du dernier conseil communautaire, pour le Centre ado La Casa pour 3 901 €, que l'on retrouve en recettes et dépenses.

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent sur cette demande de modification. Il est proposé aussi, à hauteur de 435 901 €, d'une part, des notifications supplémentaires sur la revalorisation de la fraction de TVA (on va en parler de plus en plus, on a reçu une fraction de TVA

supplémentaire de 432 000 € en septembre, que l'on intègre dans le budget principal gracieuse (dont je vous parlais à l'instant, simple opération de débit et de crédit, sur le budget 2022). En section d'investissement, on a simplement une modification d'imputation budgétaire puisqu'il y a eu deux cautions pour les loyers. On a diminué le chapitre 16 (chapitre des emprunts) de 2 550 € et on a doté le chapitre 27 (compte de dépôt et cautionnement) pour 2 550 €. Voilà pour le budget principal.

Jean Christian REY : Sur le budget principal, est-ce qu'il y a des questions sur cette DM ? Vous avez compris, on prend 400 000 € par la revalorisation du point, 3,5 % + le SMIG, et on les équilibre avec la TVA qui est arrivée en recettes avec 400 000 € de plus. On a de bonnes nouvelles sur la TVA. Le prochain 3,5 % sera sur une année pleine, il faudra multiplier par deux. Cette année, c'était rétroactif au 1er juillet. Pareil pour le SMIG.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, la DM sur les gens du voyage.

Question n° : 10

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : B - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Aires d'Accueil des Gens du Voyage

1°) Note synthétique de présentation :

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe Aire d'accueil des gens du voyage.

L'ensemble des propositions de la DM est retracé en annexe 2.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 10, décision modificative numéro 01/2022 (et non 2021) du budget des aires d'accueil. Il y a des dépenses de fonctionnement supplémentaires qui concerne une régularisation d'électricité pour l'aire d'accueil de Laudun sur une opération antérieure à 2022 qu'on est obligé de payer, pour 30 000 €. En contrepartie, on amortit les subventions sur les travaux d'aires d'accueil afin de pouvoir lancer les amortissements. Ces montants sont de 30 000 € sur l'amortissement de subventions. Donc un équilibre dépenses et recettes à hauteur de 30 000 €.

Pour la section d'investissement, Les dépenses d'investissement sont proposées pour un montant de zéro. Il s'agit de crédits entre les travaux de l'aire de Grand passage de Pont-Saint-Esprit, avec le compte 23 (encours) qui a diminué sur cette aire de Grand passage où les travaux ne sont toujours pas réalisés, et l'opération d'ordre d'amortissement sur les recettes de fonctionnement, sur le budget de fonctionnement de l'aire de l'aire d'accueil (30 000 €).

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante Monsieur AUBANEL toujours, sur la régie Eau.

Question n° : 11

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : C - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Annexe Régie Eau

1°) Note synthétique de présentation :

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe Régie Eau.

L'ensemble des propositions de la DM est retracé en annexe 3.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 11, décision modificative 01/2022 sur la régie de l'eau. Sur les dépenses de fonctionnement, on a zéro parce qu'on baisse l'autofinancement, avec des dépenses supplémentaires sur le chapitre 11 (charges à caractère général) à hauteur de 64 000 € ; un ajustement des fluides 2 000 € pour la commune de Codolet ; et un contrat SAUR pour la commune de Sabran avec une régularisation de 2020 et 2021 sur des exercices antérieurs mais pris sur le budget 2022. Ensuite, on a des rappels 2020 et 2021 de l'Agence de l'eau qui nous impose d'augmenter le chapitre 14, atténuations de produits, à hauteur de 230 000 € pour laquelle nous n'avions pas prévu suffisamment de crédits. Comme on a des dépenses supplémentaires de 64 000 € et 230 000 €, le total des deux faisant 294 000 €, il nous faut baisser l'autofinancement. Au chapitre 23 de ce montant.

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 31 000 €. En dépenses, c'est une régularisation des prêts de 2021 (3 000 €), une opération d'ordre pour la comptabilisation d'une avance sur un marché de travaux en cours (28 000 €). En recettes, il s'agit également de la baisse de l'autofinancement (294 000 €) et de la hausse de l'emprunt puisqu'on va compenser cette baisse d'autofinancement par une hausse d'emprunt d'équilibre, de présentation budgétaire. Voilà pour la Régie de l'eau.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante Monsieur AUBANEL toujours, sur la régie Assainissement.

Question n° : 12

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : D - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Annexe Régie Assainissement

1°) Note synthétique de présentation :

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe Régie Assainissement.

L'ensemble des propositions de la DM est retracé en annexe 4.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 12 sur la régie assainissement. Sur la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 146 000 €. On a aussi des redevances à l'Agence de l'eau qui a fait l'objet de prévisions insuffisantes, et donc, il faut ajouter 80 000 € d'atténuation de produit. Concernant les recettes de fonctionnement, on a une régularisation de la commune de Chusclan sur l'excédent 2019. La commune de Chusclan va apparaître trois fois par rapport à la DSP Eau et la DSP assainissement. Un excédent 2019 avec une régularisation du comptable de 146 000 €. Entre les recettes supplémentaires et une dépense de 80 000 €, la différence fait qu'on augmente notre autofinancement sur ce budget, soit 66 000 €.

La section d'investissement toujours sur la régie assainissement. Les dépenses et les recettes d'investissement sont proposées pour un total de 84 000 €, avec la régularisation de prêts (1 000 €) et un ajustement des dépenses imprévues (83 000 €). On a eu aussi une régularisation de la commune de Chusclan en recettes d'investissement à hauteur de 18 000 €. Comme on a augmenté l'autofinancement, c'est répercuté sur les recettes d'investissement à hauteur de 66 000 €, ce qui fait 84 000 €.

Voilà pour la régie Assainissement.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante Monsieur AUBANEL.

Question n° : 13

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : E - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Annexe DSP Eau

1°) Note synthétique de présentation :

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe DSP Eau.

L'ensemble des propositions de la DM est retracé en annexe 5.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 13, budget annexe DSP de l'eau. Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 29 000 €, qui proviennent des charges à caractère général où on est obligé de rajuster les fluides pour la partie 2022, à hauteur de 20 000 €, et d'ajustement des annulations de titres, sommes versées en doublon par les délégataires qui proviennent des acomptes 2021 qui n'avaient pas été déduits des factures faites par les délégataires et qu'il faut rembourser aux délégataires à hauteur de 262 000 €. En conséquence, on va baisser l'autofinancement de 253 000 €, puisqu'on a des charges supplémentaires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on revoit la commune de Chusclan dans des recettes de fonctionnement sur un excédent de 2019 versé (+ 13 000 €) et une recette de redevance d'occupation des sols pour 16 000 € également proposée.

Sur la section d'investissement, les dépenses et les recettes d'investissement sont proposées pour un total de 23 000 €, avec une régularisation de prêts ainsi qu'un remboursement de prêt contracté en 2022 pour un total de 22 000 €. Et aussi, un petit excédent de 1 000 € pour la régularisation de la commune de Cornillon. Les recettes, quant à elle, intègrent une régionalisation de la commune de Chusclan pour l'excédent 2019 versé à hauteur de 25 000 €. On a donc une baisse de l'autofinancement de 253 000 € qu'on a vu en fonctionnement, et la hausse de l'emprunt d'équilibre qui vient compenser cette baisse d'autofinancement.

Voilà pour la DSP de l'eau.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la DSP Assainissement.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 030-200034692-20230206-DEL3_2023-DE

Question n° : 14

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : F - Décision Modificative n° 01/2022 du Budget Annexe DSP Assainissement

1°) Note synthétique de présentation :

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe DSP Assainissement.

L'ensemble des propositions de la DM est retracé en annexe 6.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 14. Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 9 400 €, avec l'augmentation des charges exceptionnelles qui, de la même façon qu'on a vu sur la DSP de l'eau, sont des annulations de titres pour des sommes versées en doublon par les délégataires sur des opérations de 2021 (50 000 €). On a donc baissé l'autofinancement de 40 600 €, puisqu'on a des recettes de fonctionnement supplémentaires pour la redevance d'occupation des sols (9 400 €).

Sur la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un total de 71 000 €. Ces dépenses sont liées à des crédits permettant de régularisation des écritures de prêts ainsi que le remboursement du prêt contracté en 2022 pour 71 000 €. Il y a l'impact de la baisse de l'autofinancement (40 600 €) et la hausse de l'emprunt d'équilibre (111 600 €). Voilà, on a terminé pour les budgets annexes des DM.

Jean Christian REY : Merci Monsieur AUBANEL. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la régularisation des dépenses à imputer.

Question n° : 15

Rapporteur : GUY AUBANEL

OBJET : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

1°) Note synthétique de présentation :

Désormais, il est demandé aux collectivités territoriales d'adopter une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Question présentée en commission des Moyens Généraux le 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 15, le percepteur nous a demandé d'adopter une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses imputées sur ce compte. Le compte, tout le monde le connaît, c'est le compte 6232 *Fêtes et cérémonies*.

D'une manière générale, les dépenses imputées sur ce compte sont l'ensemble des biens et services, objets, denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles, touristiques, différentes prestations, cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations ainsi que l'organisation de réunions et d'ateliers, fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariages, décès, naissances, départs, retraites, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles. Ce sont aussi les jouets des enfants du personnel à l'occasion de divers événements (en particulier Noël), les locations de matériel lors de manifestations culturelles ou touristiques, les podiums, les chapiteaux, le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles, les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations, les frais de restauration des élus ou les agents de la collectivité liés aux actions communautaires ou à l'occasion d'événements ponctuelles comme les fêtes de fin d'année.

Voilà, c'est l'ensemble de ces dépenses qui seront imputées sur le compte 6232 et non sur d'autres comptes comme on l'a vu précédemment dans les budgets antérieurs.

Jean Christian REY : Merci Monsieur AUBANEL. En théorie vous devez avoir fait la même chose dans les communes pour la même délibération.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la garantie d'emprunt SEMIGA.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 030-200034692-20230206-DEL3_2023-DE

Question n° : 16

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Garantie d'emprunt SEMIGA - Construction de 3 logements sociaux à Saint-Victor-La-Coste - Le Clair Bois II

1°) Note synthétique de présentation :

La Société Anonyme d'Économie Mixte Immobilière du Département du Gard (SEMIGA), sollicite l'accord de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle à l'emprunt, concernant la construction de 3 logements à Saint-Victor-La-Coste – Le Clair Bois II.

Pour financer cette opération, SEMIGA a contracté un prêt N° 137165 de 472 020 €, constitué de 4 lignes de prêt auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Caractéristiques du prêt :

- PLS, d'un montant de 154 076 € soit une demande de garantie de 77 038 €,
- PLS Foncier, d'un montant de 99 404 € € soit une demande de garantie de 49 702 €,
- PLS Complémentaire, d'un montant de 173 540 € soit une demande de garantie de 86 770 €,
- Prêt Booster, d'un montant de 45 000 € soit une demande de garantie de 22 500 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 236 010 €, conjointement avec la commune de Saint-Victor-La-Coste.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance de SEMIGA, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien s'engage à effectuer tous paiements en lieu et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Banque des Territoires, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par SEMIGA.

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Question présentée à la Commission Solidarités du 10 novembre 2022 et à la Commission des Moyens Généraux du 14 novembre 2022.

Guy AUBANEL : Question 16, c'est la construction de trois logements sociaux à Saint-Victor-La-Coste, Le clair Bois II. La SEMIGA a contracté un prêt de 472 020 €, constitué de quatre lignes de prêt auprès de la Banque des Territoires :

- PLS, d'un montant de 154 076 € soit une demande de garantie de 77 038 €,
- PLS Foncier, d'un montant de 99 404 € € soit une demande de garantie de 49 702 €,

- PLS Complémentaire, d'un montant de 173 540 € soit une
86 770 €,

- Prêt Booster, d'un montant de 45 000 € soit une demande de garantie de 22 500 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 236 010 €, conjointement avec la commune de Saint-Victor-La-Coste. La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Jean Christian REY : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

La question suivante a été retirée. Monsieur AUBANEL, vous pouvez vous reposer pour ce petit tour de chauffe avant quinze jours où il s'agira du budget avec tous les autres budgets.

Question n° : 18

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

OBJET : Signature d'un bail emphytéotique administratif pour la construction d'un Multi-accueil à Tavel et acquisition d'un terrain agricole à Saint-Laurent des Arbres pour le projet de centre mémoriel harkis : choix du notaire chargé de la rédaction des actes.

1) Note synthétique de présentation :

Par décision n° 01/2022 du 14 février 2022, le Bureau communautaire a décidé d'acquérir un terrain agricole privé à Saint-Laurent des Arbres pour le projet de centre mémoriel harkis et a confié à Maître Bongendre, Notaire à Saint-Laurent des Arbres la rédaction de l'acte notarié.

Rappel de l'opération :

Dans les années 1960, le camp de Saint-Maurice l'Ardoise, d'abord érigé pour accueillir des prisonniers des forces d'occupation pendant la seconde guerre mondiale, est réorienté vers l'accueil des familles de harkis jusqu'en 1975, date de fin de la politique des camps décrétée par le président Valéry Giscard d'Estaing. 700 familles et environ 3 000 personnes sont passées par ce camp.

Aujourd'hui encore, des communautés harkis sont présentes à Bagnols-sur-Cèze, à Laudun-l'Ardoise et à Saint-Laurent des Arbres. Trois associations sont particulièrement structurées et actives sur le territoire, la coordination Harka, l'antenne gardoise de l'Aracan et l'association Ajronaa.

Le site de cet ancien camp est aujourd'hui un lieu mémoriel important pour la communauté harkis. Une stèle est érigée sur une parcelle au bord de la route de Laudun.

Des discussions sont engagées depuis le début des années 2010 entre les différentes associations et les pouvoirs publics locaux pour l'édification d'un centre d'interprétation mémoriel sur ce site, qui reste l'un des rares en France à avoir essentiellement accueilli des familles harkis.

Fort d'un accord politique, le projet imaginé et retenu depuis 2016 est de créer un centre d'interprétation mémoriel doté d'un espace d'exposition des archives papiers détenues par les différentes associations.

Ce lieu aurait également vocation à s'épanouir dans le présent avec l'accueil de manifestations culturelles.

Ce projet d'édification d'un centre d'interprétation mémoriel bénéficie désormais d'un contexte favorable dans le sillage du rapport du préfet Ceaux, des engagements du président de la République ainsi que du soixantième anniversaire des accords d'Évian.

Les objectifs du projet :

- Ce projet doit concourir au devoir de mémoire et présenter avec exactitude les conditions d'accueil et de traitement dans le camp de Saint-Maurice l'Ardoise.

- Ce projet doit avoir une composante pédagogique afin d'être un outil mémoriel, citoyennes, sociologiques, historiques et républicaines pour les établissements scolaires.
- Ce projet doit participer au développement d'une filière « tourisme de mémoire », peu présente dans le Gard rhodanien.
- Ce projet doit mobiliser les acteurs locaux concernés par les questions du devoir de mémoire et de la connaissance historique pour agir comme un animateur du territoire sur la thématique.
- Ce projet a vocation à s'insérer dans un réseau de sites de mémoire de la guerre d'Algérie (camp de Rivesaltes, camp de la Rye, camp de Bias ou encore la maison d'histoire et de mémoire d'Ongles).
- Ce projet doit concourir à créer un lien entre l'armée et la nation, que suggèrent sa localisation sur le site militaire du 1^{er} régiment étranger de génie de Laudun-l'Ardoise.

Le ministère des armées a officialisé en décembre 2019 la perspective d'une autorisation d'occupation temporaire de 3 ans avant cession définitive de 5 000 m² de terrains.

Pour compléter la surface nécessaire à la réalisation de ce projet, la Communauté d'agglomération envisage d'acquérir un terrain agricole de 3 120 m², jouxtant la parcelle militaire.

Nom du propriétaire : André RICHARD

Localisation du bien : D 121 - route de Laudun, parcelle n° A.59, quartier La Costat ou La Siroque

Prix d'acquisition : 17 789,00 € (appellation LIRAC).

Par délibération n° 80/2022 du 11 avril 2022, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique administratif, régi par les articles L.451-1 à L.451-13 du Code rural et les articles L.1311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales avec la commune de Tavel pour la construction d'un Multi-accueil à Tavel et a confié à Maître Bongendre, Notaire à Saint-Laurent des Arbres la rédaction de ce bail emphytéotique administratif.

Rappel de l'opération :

Article L.1311-1 du CGCT : *Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique administratif en vue de l'accomplissement, pour le compte d'une collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence.*

Le bail emphytéotique administratif est un contrat de droit public qui permet l'octroi de droits réels sur le domaine public : possibilité d'améliorer le fonds, liberté d'hypothéquer, liberté de louer et de sous-louer...

Pour la construction d'un nouveau Multi-accueil à Tavel la commune a accepté de donner à bail un terrain situé Chemin des Lauzes, d'une surface d'environ 2 000 m².

Le bail est signé avec la commune pour toute la durée de l'exercice de la compétence Petite Enfance par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Le montant annuel du bail est fixé à 1 € (un euro), avec dispense de paiement.

Compte tenu du défaut de rédaction des actes par l'étude de Maître Bongendre, malgré de nombreuses relances, il est proposé de changer de notaire pour ces deux opérations et d'en

confier la rédaction à Maître Emmanuel Joucla, SAS NOTAIRES EN C 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE.

Jean Christian REY : Jean Yves CHAPELET qui a un souci au dos un peu bloquant, et à qui on souhaite un bon rétablissement, je vais traiter sa délibération. C'est un changement de notaire. On avait déjà délibéré sur ces sujets, que ce soit sur le bail emphytéotique pour la construction de la crèche à Tavel ou le terrain pour le monument harki. Le notaire ne faisant strictement rien, on change donc de notaire. C'est juste un changement de notaire. Leur nom est écrit, je ne vais pas leur faire de publicité négative, mais c'est quand même un peu dommage qu'il nous ait fait perdre autant de temps.

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. J'espère que le nouveau notaire (JOUCLA) sera plus efficace.

Question suivante, Monsieur NADAL, sur le traitement des déchets ménagers, demande de subventions.

Question n° : 19

Rapporteur : Laurent NADAL

OBJET : Traitement des déchets ménagers et assimilés : demande de subvention pour une étude de faisabilité concernant la valorisation des déchets ménagers résiduels dans le Gard rhodanien.

1°) Note synthétique de présentation :

L'Agglomération du Gard rhodanien mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de valorisation de ses déchets ménagers et assimilés :

- Mise en place des Filières « Responsabilité Élargie du Producteur » dans ses déchetteries ;
- Mise en place des extensions de consigne de tri des emballages depuis 2016 ;
- Mise en place d'un Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) entre 2018 et 2020 sur la prévention et la valorisation ;
- Lancement du plan local de prévention des déchets (PLPDMA) au 1^{er} juillet 2022 ;
- Réalisation en 2022 d'un schéma sur les biodéchets alimentaires afin de répondre aux exigences réglementaires au 1^{er} janvier 2024 ;
- Mise en place de la Redevance incitative au 1^{er} janvier 2024.

Cette politique de gestion des déchets permet de constater un premier basculement de la part résiduelle vers le recyclable, et d'obtenir les évolutions à la baisse pour les OMR et à la hausse pour les matériaux valorisables.

Néanmoins, l'Agglomération produit plus de 20 000 tonnes d'Ordures ménagères résiduelles par an soit un ratio de 272 kg par habitant. Sous contrat avec un prestataire privé, les évacuations des ordures ménagères dépendent de la capacité restreinte d'exutoires situés à l'est de la Région Occitanie. Les OMR peuvent ainsi être évacuées jusqu'à Toulouse et les encombrants à Perpignan. Ces transferts sont même tributaires des aléas climatiques, avec la fermeture récurrente du site de Bellegarde pour grand vent (plusieurs jours par mois).

La Région Occitanie a validé en 2019 le plan régional, présentant des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets, conformes à la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte. Certains éléments de planification doivent être jaugés plus spécifiquement au regard de leurs conséquences locales avant d'être appliqués en l'état, notamment sur la capacité de traitement pour les Unités de Valorisation Énergétique (UVE), ou toute autre possibilité de traitement de ces déchets résiduels dans un rayon de 50 km.

Avec comme objectifs la neutralité carbone en 2040 et la baisse des déchets résiduels, l'Agglomération souhaite étudier la faisabilité d'une unité de valorisation énergétique sur son territoire, en tenant compte des gisements potentiels et mobilisables sur son territoire et ceux des collectivités voisines (Alès Agglo, Syntoma...). Les résultats de l'étude seront mis à la disposition de la Région nécessaire pour son travail de suivi du Plan Régional Occitanie.

Le montant de l'étude est estimé à 50 000 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide de la Région Occitanie à hauteur de 50 %.

Question présentée à la commission des Moyens généraux du 14 novembre 2022.

Laurent NADAL : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis content de passer pour une fois avant la collecte. Nous allons prendre une délibération de demande de subvention pour une étude de faisabilité concernant la valorisation des déchets ménagers résiduels dans le Gard rhodanien.

[Lecture de la note synthétique]

Cette étude sera très importante pour le président, pour défendre auprès de Madame la Présidente de la Région, une adaptation du plan de prévention de gestion des déchets, d'améliorer surtout le coût et faire baisser le coût de traitement. Quand on voit qu'on met les camions sur la route plus de 300 kilomètres, je pense qu'il y a quelque chose à faire. Monsieur le Président, je vous laisse la main pour délibérer.

Jean Christian REY : Merci Monsieur NADAL. Effectivement, c'est un sujet important. On en a déjà parlé à moult reprises sur le traitement des ordures ménagères, mais c'est important. On a un accord de principe avec la présidente de Région qui est venue il y a une année à peu près pour nous dire qu'elle était prête à cofinancer cette étude, ce qui validera aussi ce qu'on va y faire dessus. Et même si c'est en inadéquation avec le plan régional, elle accepte sur le principe de venir défendre des problématiques d'expérimentation. Au-delà du financement lui-même, c'est surtout une acceptation d'aller dans le sens qu'on voudrait trouver. Ce qui est important aussi dans cette étude, c'est de montrer qu'on met tous nos fers au feu. Il n'y a pas très longtemps, on a voté la création d'un pôle métropolitain dans lequel il y a les déchets plutôt avec nos amis vauclusiens et drômois. On le fait avec l'entente de toutes les parties prenantes dans le Gard. On le fait avec la Région et on travaille aussi avec le SYPP, syndicat des Portes de Provence sur le sud de la Drôme, pour arriver à trouver des solutions. Tu as raison, c'est très problématique de mettre des camions pour faire des allers-retours à plus de 300 kilomètres. Il faut absolument qu'on trouve des solutions de proximité.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Cette fois-ci dans le traitement sur la partie des déchets d'équipements électriques, Gérald MISSOUR.

Question n° : 20

Rapporteur : Gérald MISSOUR

OBJET : Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (hors déchets issus des lampes) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, et participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation.

1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre du service public de la gestion des déchets, une collecte séparée notamment, des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement, a été mise en place par l'Agglomération du Gard rhodanien.

L'arrêté du 27 octobre 2021 *portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques* modifie, à compter du 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales et leurs groupements d'une part, et les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques (ci-après la « Filière »), d'autre part, quant à la prise en charge des coûts de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (ci-après « DEEE ») ménagers supportés par les collectivités, la reprise des DEEE ménagers ainsi collectés par les collectivités et la participation financière des éco-organismes de la Filière aux actions de communication des collectivités relatives aux équipements électriques et électroniques ménagers.

La nouvelle réglementation, pour les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des DEEE ménagers, apporte à compter du 1^{er} juillet 2022, notamment des changements tenants :

- Au périmètre de la coordination de l'organisme coordonnateur,
- À la répartition des obligations de collecte des DEEE ménagers des éco-organismes agréés pour une ou des mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques, et
- Au cocontractant des collectivités.

Ainsi désormais notamment, ce n'est plus l'organisme coordonnateur (OCAD3E) qui contracte avec une collectivité le ou les contrats relatifs à la prise en charge des coûts de collecte des DEEE ménagers supportés par cette collectivité, à la reprise des DEEE ménagers ainsi collectés par elle et à la participation financière de l'éco-organisme aux actions de communication de cette collectivité mais l'éco-organisme agréé de la Filière à qui incombent cette prise en charge et cette reprise.

Lorsque plusieurs éco-organismes sont agréés pour une ou des mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques, chaque collectivité se voit indiquer l'éco-organisme (ci-après l'« Eco-organisme Référent ») à qui il incombera de prendre en charge les coûts de collecte des DEEE ménagers relevant de cette ou ces catégories supportées par cette collectivité, la reprise des DEEE ainsi collectés par elle et la participation financière aux actions de communication relatives aux équipements électriques et électroniques ménagers qu'elle met en œuvre.

Lorsque plusieurs éco-organismes sont agréés pour une ou des mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques, c'est avec cet Eco-organisme Référent que la collectivité conclut désormais le contrat relatif à la prise en charge des coûts de collecte des DEEE ménagers supportés par la collectivité, la reprise des DEEE ménagers ainsi collectés par elle et la participation financière de l'éco-organisme aux actions de communication qu'elle met en œuvre.

Toutefois, la réglementation applicable prévoit également désormais qu'en cas de pluralité d'éco-organismes agréés pour une ou plusieurs mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques ménagers, le contrat susvisé est signé non seulement par l'Eco-organisme Référent de la collectivité mais également par l'autre (ou les autres) éco-organisme qui s'engage à poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par l'organisme coordonnateur comme étant tenu d'assurer la prise en charge des coûts de collecte des DEEE ménagers supportés par la collectivité et la reprise des DEEE ménagers collectés par elle.

OCAD3E a été agréée, par arrêté ministériel du 15 juin 2022 pour répondre aux exigences du cahier des charges annexé (Annexe III) à l'arrêté du 27 octobre 2021 précité, jusqu'au 31 décembre 2027 et ce, à compter du 1^{er} juillet 2022.

ECOLOGIC et Ecosystem ont été chacune agréées notamment en qualité d'éco-organisme de la Filière pour les équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement (ci-après les « DEEE, hors déchets issus des lampes »).

L'Aggloméra souhaite maintenir son plan d'actions visant à améliorer la propreté de son territoire ce qui inclut le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers. Ce plan vise à :

- Répondre à l'urgence environnementale, en recyclant et en mettant en place une collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
- Sensibiliser la population à la question du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, notamment via des actions de prévention et de communication.

Dans ce cadre, l'Agglomération du Gard rhodanien souhaite conclure, un nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE, hors déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation afin de prendre en compte la nouvelle réglementation applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- De constater la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention anciennement conclue entre OCAD3E et l'Agglomération du Gard rhodanien pour les DEEE, hors déchets issus des lampes, étant précisé qu'OCAD3E réglera à l'Agglomération du Gard rhodanien, le montant des compensations financières mentionnées à l'article 3.2. de cette ancienne convention qui restent lui être dues au titre des tonnages collectés de DEEE, hors déchets issus des lampes, de la protection du gisement de DEEE, hors déchets issus des lampes et au titre de la communication pour les DEEE, hors déchets issus des lampes afférents à la période antérieure au 1er juillet 2022 ; Autoriser, en conséquence la

signature avec OCAD3E de l'« Acte constatant la cessation séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) Version 2021 » ci-joint ;

- D'approuver le « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022 » ci-joint ; Autoriser la signature de ce contrat (i) avec **ecosystem** qui est tenu d'assurer, à compter du 1^{er} juillet 2022, auprès de l'Agglomération du Gard rhodanien la prise en charge des coûts de collecte des DEEE, hors déchets issus des lampes supportés par elle, la reprise des DEEE, hors déchets issus de lampes ainsi collectés par elle et le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation mises en œuvre par l'Agglomération et en conséquence d'exécuter ledit contrat, (ii) en présence d'Ecologic qui intervient audit contrat en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5 dudit contrat portant sur l'engagement d'exécuter le contrat, si Ecologic devait être, à l'avenir, désigné par l'organisme coordonnateur comme étant tenu d'assurer, en lieu et place d'**ecosystem** la prise en charge des coûts de collecte des DEEE, hors déchets issus des lampes supportés par la collectivité et la reprise des DEEE, hors déchets issus des lampes collectés par elle.

À cet égard, il convient d'indiquer que l'article 5 du contrat susmentionné prévoit que si Ecologic devait être, à l'avenir, désigné par l'organisme coordonnateur comme étant tenu d'exécuter le contrat, en lieu et place d'**ecosystem**, ces deux éco-organismes concluraient, à cette fin, un contrat de cession dudit contrat, l'Agglomération du Gard rhodanien donnant par avance son accord à la cession du contrat entre **ecosystem** et Ecologic.

En 2021, la filière pour les DEEE a versé 47 226,80 € à l'Agglomération

Cette question a été présentée à la commission des Moyens généraux du 14 novembre 2022.

Gérald MISSOUR : bonsoir à toutes et tous. Tout d'abord un petit poème pour expliquer ce qu'est un DEEE. C'est un déchet d'équipements électriques et électroniques qui sont une catégorie de déchets constitués d'équipements en fin de vie et fonctionnant à l'électricité. On y retrouve notamment les ordinateurs, les imprimantes, les téléphones portables, les appareils photo numériques, les réfrigérateurs, mais également, il faut le dire aussi, pour exemple, la chaise électrique du dentiste où on passe de si bons moments. Tout cela, il faut évidemment le trier, le recycler. Pour notre territoire, ce sont 700 tonnes qui ont été collectées en 2021. Ce sont des déchets que le législateur a particulièrement pris en compte et voulu cibler dès le début du siècle, notamment par une législation européenne en 2000 ou 2002. Ce sont des déchets dangereux puisqu'ils sont composés notamment de piles, d'accumulateurs, de gaz à effet de serre, notamment aussi certains du mercure.

Jusqu'à présent, plusieurs organismes agréés prenaient en charge les DEEE collectés dans le cadre du service public et gérés par l'agglomération, mais également dans le cadre de la participation financière. Participation financière que nous connaissons tous puisqu'elle est issue notamment des fameuses écoparticipations ou écocontributions que l'on peut payer lorsqu'on achète un réfrigérateur par exemple. Elle a pour but de compenser les coûts de ces déchets, mais aussi de conduire des actions de prévention, de communication et de sécurisation. Ce sont pratiquement 48 000 € qui ont été perçus par l'agglomération en 2021.

La nouvelle réglementation de juillet 2022 apporte des changements sur le nombre d'organismes agréés intervenant sur cette filière et dans les différentes tâches pour notre territoire. Ces différentes tâches sont de contracter avec une collectivité le contrat relatif à la prise en charge des coûts de collecte des déchets supportés par cette collectivité à la reprise des déchets ménagers ainsi collectés par elle, et, on l'a dit, à la participation financière de l'éco-organisme, aux actions de communication, prévention et sécurisation par la collectivité.

OCAD3E, ECOLOGIC et ECOSYSTEM intervenaient jusqu'à présent. Lorsque plusieurs éco-organismes sont agréés, chaque collectivité se voit indiquer l'éco-organisme référent. OCAD3E n'interviendra plus désormais afin de prendre en compte la nouvelle réglementation. et en conséquence de ce que je viens de vous annoncer, il vous est proposé de constater la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit de la Convention intitulée « *Convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) version 2021* », anciennement conclue avec au OCAD3E ; d'autoriser le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques aménagée version 2021* », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ; d'approuver le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des DEEE collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation, version 2022* » ; et d'autoriser le Président à signer le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation version juillet 2022* », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022 et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération avec Ecosystem, en présence d'ECOLOGIC qui intervient audit contrat, en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5 du contrat. C'est la guerre des étoiles, comme dit mon voisin...

Jean Christian REY : Exactement. Mais au-delà, c'est quelque chose d'important dans la gestion de ces déchets particuliers.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ou des questions ? Oui, Madame VANDEMEULEBROUCKE. Pourquoi pas les déchets des lampes, Monsieur MISSOUR ?

Gérald MISSOUR : C'est la législation. Il faut demander au législateur qui a voulu les traiter à part. C'est encore un tri à part.

Jean Christian REY : Je pense que ce n'est pas la même filière.

Gérald MISSOUR : Ce n'est pas le même exutoire à la sortie. Vu que c'est un exutoire différent, c'est encore une collecte différente. Oui, il y a le gaz effectivement, c'est un traitement différent.

Jean Christian REY : Comme les bouteilles de lait, des déchets compliqués parce qu'il y a une feuille d'aluminium au milieu pour protéger de la lumière, je ne sais pas. Du coup, c'est très compliqué à retraiter. Il y a un certain nombre de déchets comme cela qui sont hors filière.

Gérald MISSOUR : Justement, cela démontre la volonté d'être dans performant.

Jean Christian REY : Qualitatif. On a appris qu'en baissant le nombre de déchets avec un meilleur tri, on pouvait avoir de meilleurs rendements sur les UVE. Donc, ce n'est pas du tout incompatible, bien au contraire.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Question suivante, Madame FOND-THURIAL, sur l'association Groupe d'entraide mutuelle GEM.

Question n° : 21

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

Objet : Subvention association GEM Cézâme (groupe d'entraide mutuelle)

1) Note synthétique de présentation :

L'association GEM Cézâme porteuse du groupe d'entraide mutuelle coordonne en lien avec le service santé de l'agglomération du Gard rhodanien et une dizaine d'associations et acteurs locaux (CD30 - ALTG30 - Unapei30 – SAMSAH - CMEJ de Bagnols-sur-Cèze - DDTM30 - Croix Rouge - centre social Mosaïque en Cèze – les Petits Débrouillards ...) les semaines d'information à la santé mentale (SISM) du 10 au 14 octobre 2022.

Le collectif a conçu une programmation riche et variée sur plusieurs jours, à destination du grand public, et ce, sur le territoire du Gard Rhodanien.

Les objectifs des Semaines d'Information sur la Santé Mentale sont :

- de SENSIBILISER le grand public aux questions de santé mentale,
- d'INFORMER à partir du thème annuel,
- de RASSEMBLER par cet effort de communication, acteurs et spectateurs de manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- d'AIDER au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- de FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Question présentée à la Commission Famille et Solidarités du 10 novembre 2022.

Michèle FOND-THURIAL : Merci Monsieur le Président.

[Lecture de la note synthétique]

Jean Christian REY : Merci Madame FOND-THURIAL. C'est une belle manifestation. C'est aussi l'inclusion qui est à la clé. Ce n'est pas si compliqué que cela, et quelquefois, le plus difficile est le regard qu'il faut changer. Et donc, le fait d'avoir des lieux d'expression où l'on peut se rendre compte de ces différences, qui ne sont pas si importantes que cela, est essentiel. Vraiment une belle manifestation et un sujet important sur l'inclusion en général.

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante, Monsieur PANNETIER, sur les contrats d'apprentissage.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 030-200034692-20230206-DEL3_2023-DE



Question n°22

Rapporteur : Patrick PANNETIER

OBJET : Contrat d'apprentissage rentrée 2022

1°) Note synthétique de présentation :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration, cette formation en alternance étant sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Lors de sa réunion du 27 juin 2022, le conseil communautaire avait créé les postes nécessaires pour accueillir 18 alternants.

Il est proposé aujourd'hui la création d'un nouveau contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2022, rendant nécessaire la création d'un poste de Titre Pro d'Assistante de direction.

Cette question a été présentée au Comité technique du 23 novembre 2022.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Patrick PANNETIER : Merci Monsieur le Président. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services. En juin 2022, il a été validé les différents contrats d'apprentissage pour la rentrée 2022. Il s'agit aujourd'hui de créer un contrat d'apprentissage supplémentaire pour la création du poste de Titre Pro d'assistante de direction.

Cette question a reçu un avis favorable du Comité technique du 23 novembre et elle a été présentée à la Commission des moyens à la dernière commission des moyens généraux.

Jean Christian REY : Merci, 18+1. L'apprentissage marche aussi très bien et il est important de continuer.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Patrick PANNETIER, sur la modification du tableau des effectifs.

Question n° : 23

Rapporteur : Patrick PANNETIER

OBJET : Modification du tableau des effectifs

1) Note synthétique de présentation :

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2023, pour tenir compte :

- De la mutation d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et de sa nomination au grade d'attaché suite à la réussite au concours,
- De l'intégration d'une auxiliaire de puériculture à temps complet actuellement en PPR dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- De l'intégration au sein des effectifs de l'agglomération des 4 agents des communes assurant des missions Eau et Assainissement et devant être détachés d'office dans le cadre de la DSP au concessionnaire,
- De la nomination d'un adjoint technique titulaire du CAP AEPE à temps complet sur un poste d'ASEM principal 2^{ème} classe vacant, dans l'attente de la réussite au concours,
- De la réussite au concours de technicien d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Patrick PANNETIER : [Lecture de la note synthétique]

Il faut savoir que nous rencontrons début de décembre, la RH de la société SAUR pour lui confirmer que nous suivons de près l'évolution des personnels qui seront détachés auprès de la SAUR.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PANNETER. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions.

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° : 24

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les décisions.

88	25/10/22	Avenant n°1 du marché de travaux pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Bagnols sur Cèze – Lot 2 « terrassements / voirie / réseaux humides »
89	25/10/22	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Pont-Saint-Esprit.
90	27/10/22	Virement de crédits depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour le budget annexe Principal
91	27/10/22	Demande de subvention 2023 près du Conseil Départemental du Gard pour la création et l'installation d'un Panneau Porte Information (PPI) sur la commune de Verfeuil.
92	15/11/22	Signature d'un contrat de prêt avec Banque Postale
93	15/11/22	Signature d'un contrat de prêt avec Banque Postale

Jean Christian REY : Voici des informations sur les décisions. [*Lecture des décisions*]

Question n° : 25

Rapporteur : Elian PETITJEAN

OBJET : Information sur les marchés publics

Jean Christian REY : Il n'y a pas de marchés ce soir ? Très bien, pas de marché. On le fera la prochaine fois. Rendez-vous lundi 12 décembre ici même pour le vote du budget, entre autres. Bonne soirée à toutes et à tous. Merci.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h15.